

Nombre de membres**en exercice : 11****Séance du vendredi 11 février 2022**

L'an deux mille vingt- deux et le onze février l'assemblée régulièrement convoquée le 08 février 2022, s'est réunie sous la présidence de Sylvain DIAZ.

Présents : 10

Sont présents: Loïc BENNET, Sylvain DIAZ, Martial FREGEAC, Jean Paul LACAM, Jérôme LACAM, Serge LAVERGNE, Claude MAS, Monique RASERA, Mathilde SPINI, Daniel TAURAND

Votants : 11

Représentés: Sylvie BELLET

Secrétaire de séance: Loïc BENNET

Secrétaire de la séance: Loïc BENNET

Ordre du jour:

1. Révision des prestations et des tarifs de la régie communale (Ajournée)
2. Création d'une adresse "Chemin de cabre perdu"
Questions diverses

Le compte- rendu du précédent conseil (26 novembre 2021) est approuvé à l'unanimité.

1. Tarifs des prestations en régie

Comme la maintenance annuelle de la bascule, il est décidé d'ajourner la décision.

2. Délibération pour dénomination d'une voie publique DE 2022_001

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande des habitants du lieu- dit Cabre perdu,

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé au Conseil municipal de dénommer le chemin desservant le lieu- dit Cabre perdu, "Chemin de Cabre Perdu".

Le nouveau numérotage sera à la charge des propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte la dénomination « chemin de Cabre Perdu ».

- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

- ◆ Commission Bâtiments : Réunion le 26/02/2022 à 10h. Une proposition sera faite pour le gîte à 93750€
- ◆ Débat sur la protection sociale des agents : les agents disposent déjà une participation prévoyance (maintien de salaires) et une discussion autour de la prise en charge de la mutuelle complémentaire aura lieu prochainement.
- ◆ Éclairage à Mouréze
- ◆ CRPF : Rencontre avec le technicien forêt
- ◆ ONF : Rencontre prévu le 17 février à 10 h
- ◆ Point voirie
- ◆ Arrêt du transport à la demande
- ◆ Accueil du public dans la Tour
- ◆ Pays d'Art et d'histoire : Rencontre le 17 février à 14h